

## LE PACTE\*

- 1) Chaque film naît d'un désir profond et sincère.
- 2) Chaque projet de film fait l'objet d'une présentation détaillée.
- 3) Les intentions mercantiles sont proscrites.
- 4) Ce qui est écrit, filmé et enregistré est porteur de sens.
- 5) Les sujets ont une valeur universelle.
- 6) Le réalisateur est libre et responsable de ses choix artistiques.
- 7) Le réalisateur propose une façon de filmer personnelle et originale.
- 8) Le réalisateur considère la direction d'acteurs comme un enjeu prioritaire.
- 9) Le réalisateur soumet des orientations claires en matière de jeu des acteurs.
- 10) Le réalisateur associe interprétation et création.
- 11) Les tournages sont préparés en présence de tous les participants.
- 12) Les comédiens sont sollicités en tant que tels dans le travail de préparation.
- 13) Les comédiens sont dirigés en tant que tels dans leur travail d'interprétation.
- 14) La technique n'est limitée en rien.
- 15) En aucun cas les besoins techniques ne prévalent sur les besoins humains.
- 16) Les difficultés techniques sont anticipées et réglées avant le début du tournage.
- 17) La qualité de la réalisation technique est garantie par le réalisateur.
- 18) Les films sont pensés pour tous les publics.
- 19) Les films terminés doivent être projetés au moins une fois et dans les meilleures conditions.
- 20) Les films sont libres d'être présentés.

\*Pour qu'un projet audiovisuel ou cinématographique puisse être soutenu artistiquement, techniquement voire financièrement, pour que sa réalisation puisse être envisagée parmi les projets du Théâtre des Égrégores, il convient au(x) demandeur(s) de s'engager à respecter l'intégralité du Pacte.

Cet engagement est moral et se fait sur l'honneur et n'entraîne aucune obligation de résultat quant à la qualité finale du film.

N'importe qui peut prétendre à une aide du Théâtre des Égrégores dans la mesure des moyens, des possibilités et du calendrier de la compagnie et à la condition qu'il ait pris connaissance du Pacte et qu'il en garantisse l'application.

Le Théâtre des Égrégores se réserve un délai de réflexion quant à son acceptation de soutenir le projet ou non.

Le Théâtre des Égrégores reste libre de son appréciation in fine quant à sa participation ou non à un projet qui garantirait l'application intégrale du Pacte.

Les personnes pressenties pour soutenir les projets conformes au Pacte au sein du Théâtre des Égrégores sont complètement libres de refuser sans motivation ni contrepartie leur aide au-dit projet.

Les moyens mis à disposition par le Théâtre des Égrégores restent à sa discrétion.

Tout soutien apporté à un tiers non membre de la compagnie fait l'objet d'un contrat légal signé par les deux parties dans le cadre d'une production totale ou partielle.

Ce contrat se réserve la teneur des obligations des deux parties.

Le film terminé mentionne le soutien apporté par le Théâtre des Égrégores.

Il est présenté sur le site web et dans le bilan de la compagnie comme une production du Théâtre des Égrégores.

Le film terminé appartient moralement à son réalisateur.